

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 20 novembre 2008

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Jean-Pierre Dauwalder
Secrétaire : Mme Claudia Mignot Bechikh

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Jacques Lanares, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusée : Mme Danielle Chaperon, vice-recteur

Doyens : Mme Anne Biemann Sanchez, Lettres
M. Alain Clémence, SSP
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Lucas Baumgartner, FGSE
M. Patrick Francioli, FBM

Excusés M. Laurent Moreillon, Droit

Présents :

Adam Jean-Michel, Antonakis John, Bonetti Josiane, Clément François, Corbellari Alain, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Felli Romain, Gaillard Benoît, Gaille Loris, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Goudet Jérôme, Grisel Etienne, Herr Winship, Joseph Jean-Marc, Kemlin Guillaume, Leresche Jean-Philippe, Ljubibratic Sarah, Longet Stéphanie, Luyet Anaïs, Michel Jean-Tristan, Mignot Bechikh Claudia, Nuzzo Elena, Palazzo Guido, Panese Francesco, Patthey Gregory, Péclard Antoine, Schild Laurent, Simond Marc, Tecon Robin, Usunier Jean-Claude, Vejdosky Boris, Vennemann Torsten (34)

Excusés :

Barclay Dylan, Dupasquier Bruno, Favre Anne-Christine, Heidmann Ute, (4)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du PV de la séance du 25 septembre 2008
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - de la Direction
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Élections et renouvellement dans mandats
 - Président
 - Vice-président
 - Secrétaire
 - Membres du bureau
4. Information sur le budget 2009
5. Projet MEDUNIL :
 - Rapport de la commission ad hoc
 - Discussion et adoption
6. Divers et interpellation

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h15.
Le quorum est atteint.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

Monsieur Antoine Péclard et Monsieur John Antonakis sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du PV de la séance 25 septembre 2008

Le PV est adopté à l'unanimité. Un commentaire est émis sur un manque apparu dans ce dernier PV. Madame Mignot précise qu'en réalité, le manque concerne une partie de l'intervention de Monsieur Romain Felli qui n'avait pu être restituée du fait que l'enregistrement était inaudible à ce moment-là. Monsieur Romain Felli accepte l'explication.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, sans commentaires.

2. Communications

- de la Direction

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz nous informe que l'Etat de Vaud par l'intermédiaire du BUD a organisé un concours d'architecture pour le futur bâtiment du quartier Mouline. À l'issue de ce concours, le jury a désigné l'entreprise générale qui sera chargée de construire ce bâtiment pour l'Université de Lausanne. Il s'agit de la transformation de l'ancienne usine LEU.

Le projet, baptisé par les architectes « Géopolis » a remporté ce concours et a été annoncé la semaine dernière, par conférence de presse, par Madame Catherine Lyon, Cheffe du Département et Monsieur Steiner, Président du BUD.

Le concours a été organisé en deux étapes. Il consistait à identifier les entreprises qui étaient associées à des architectes. Cinq concurrents étaient en lice et le projet retenu est le projet présenté aujourd'hui. Le bâtiment actuel « Leu » va être augmenté sur le côté sud et rehaussé de deux étages. Ce sera un bâtiment qui mettra à disposition de l'Université 18'500 m² de surface utile. Grâce à sa conception dite « compacte », il permettra en particulier une gestion de l'énergie économique.

Le Grand Conseil doit encore se prononcer sur le crédit d'ouvrage pour la construction de ce bâtiment qui, si tout va bien, ouvrira ses portes en été 2012. Il logera les Facultés des sciences sociales et politiques et des géosciences et de l'environnement.

La seconde communication concerne la signalétique. Il y a quelques années nous avons aménagé une signalétique externe pour identifier le site de Dorigny. Ce travail se complète aujourd'hui par la mise en place d'une signalétique interne sobre. Tous les panneaux qui identifieront les locaux à l'intérieur de tous les bâtiments seront construits sur la base d'un carré qui peut être placé en fonction des nécessités architecturales. (la projection des plans est faite en séance).

Ces travaux débiteront dans le courant de cet hiver et seront prêts, au plus tard, l'été prochain.

La troisième communication concerne l'information préalable d'un projet nommé « CADMOS » qui est en train de se réaliser.

Il s'agit d'un travail commun entre l'UNIL, l'UNIGE et l'EPFL pour la mise en place d'une plateforme scientifique à disposition de tous les chercheurs qui en auraient besoin dans le domaine de la modélisation et du calcul à haute performance.

Certains scientifiques ont déjà des besoins extrêmement importants dans ce domaine et l'objectif, avec l'aide de moyens financiers externes, est d'obtenir des ressources pour acquérir pour l'ensemble de la Suisse romande un ordinateur très puissant et surtout des compétences de modélisation, de simulation et d'utilisation de cette machine.

Un groupe de travail est à l'ouvrage en ce moment. Le début effectif de ce projet est agendé à 2009.

Monsieur le vice-recteur Jacques Lanarès donne la quatrième communication qui concerne le rapport d'audit de l'OAQ. La LAHE suppose que tous les quatre ans, les universités doivent passer un audit de leur système de qualité qui détermine le droit aux subventions. En 2008, l'UNIL a produit un rapport d'autoévaluation et à la suite de ce rapport, des experts sont venus sur le site pour entre autres interroger près 160 personnes. Ces experts ont produit eux aussi un rapport à l'attention de l'OAQ.

Nous ne savons pas encore sous quelle forme nous seront communiquées les conclusions, d'autant que la CUS doit encore prendre sa décision au début du mois prochain et déterminer quelle publicité sera donnée.

La conclusion de l'OAQ est la suivante :

« L'OAQ partage entièrement l'avis des experts sur chacun des standards. Il reconnaît que le système d'assurance qualité mise en place à l'Université de Lausanne est de très grande qualité. Le système est pleinement intégré au fonctionnement de l'université et touche les activités principales d'enseignements, de recherches et de services.

L'université de Lausanne a développé un ensemble de mesures d'assurance qualité qui forme un système cohérent et pertinent. Ce système a été créé selon une démarche participative et généralement bien accepté par les différents acteurs de l'université. L'analyse des standards a montré que le système était adapté, efficient et dynamique. En conclusion, l'OAQ estime que l'Université de Lausanne remplit pleinement l'ensemble des standards de qualité selon les articles 3 et suivants. Les conditions pour l'octroi des subventions relatives à la qualité sont remplies. »

Cette dernière phrase valant son pesant d'or.

Le rapport est simultanément envoyé au canton qui a décidé qu'il s'appuierait sur les conclusions de l'OAQ pour l'octroi de subvention.

Les conclusions de ce rapport seront, par ailleurs, aussi très importantes pour l'extérieur de l'Université car cela atteste de la qualité de la recherche et de l'enseignement qui sont menés ici. C'est aussi important à l'interne de l'institution pour toutes les personnes qui se sont impliquées dans le processus. À ce propos, Monsieur Lanarès profite de l'occasion pour rendre hommage et remercier tous les membres de la communauté qui se sont impliqués. C'est grâce à leur engagement que nous pouvons bénéficier de cette fameuse dernière phrase des conclusions de l'OAQ.

Applaudissement du Conseil de l'Université pour cette bonne nouvelle.

Le Président du Conseil, Monsieur le Prof. Jean-Pierre Dauwalder souligne que l'Université de Lausanne est l'une des toute première université à obtenir cette reconnaissance de qualité.

- du Président

En préambule, le Président rajoute un petit ad unum à ce qui vient d'être énoncé par le vice-recteur Jacques Lanarès. Il cite une phrase qu'il a eu l'occasion de lire et qui concerne le Conseil de l'Université :

« Par sa constitution, ses fonctions et son intérêt pour les questions d'assurance qualité, le Conseil de l'Université de Lausanne est le reflet de la bonne implémentation d'une culture de la qualité au sein de la communauté universitaire. »

Si nous prenons à cœur cette phrase des experts qui nous ont évalués, le Président y voit aussi un certain engagement ; une certaine obligation pour le Conseil de l'Université de continuer de s'intéresser aux questions et au suivi de la qualité. Il espère que dans la prochaine étape, certains d'entre nous seront de nouveau très actifs. Le Président remercie tout

particulièrement le Professeur Jean-Philippe Leresche qui nous a représenté dans ce travail de préparation en prévision de la visite des experts de l'audit qui vient de se dérouler.

Le Conseil applaudit.

- La communication suivante concerne un courrier adressé au Président par le Professeur Roberto Baranzini qui préside la **commission du personnel** (COPERS). Ce dernier nous demande de communiquer au Conseil de l'Université la composition de cette commission :

Pour le corps professoral :

- Monsieur le Professeur Roberto Baranzini, Faculté de droit et des sciences criminelles et président de la COPERS.
- Monsieur le Professeur Jean-Michel Adam, Faculté des lettres et également membre du Conseil de l'Université.
- Monsieur le Professeur François Dufresne, Faculté des HEC.
- Monsieur le Professeur Pierre Goloubinoff, Faculté de Biologie et de Médecine.

Pour le corps intermédiaire:

- Monsieur Henry-Arnaud Thévenet, assistant diplômé à la Faculté des SSP.
- Monsieur Sandro Bertelli, 1^{er} assistant à la Faculté des lettres.
- Monsieur Juan Manuel Blanco, assistant diplômé à la Faculté de droit et des sciences criminelles.
- Monsieur Paul Majcherczyk, ingénieur à la Faculté Biologie et Médecine.

Pour le PAT:

- Madame Patrizia Ponti, Faculté des lettres et vice-présidente de la COPERS.
 - Madame Nathalie Chèvre, Faculté des GSE.
 - Monsieur Emmanuel Fernandes, Faculté des HEC.
 - Monsieur Patrick Michaux, Sécurité.
- Enfin, la dernière communication du Président concerne la copie reçue au Bureau du Conseil de l'Université de l'acte de la constitution de la Fondation pour la formation continue universitaire lausannoise. Madame la vice-rectrice Danielle Chaperon avait déjà abordé le thème lors de la précédente séance du Conseil. Si quelqu'un a un intérêt particulier pour cet acte de constitution, il est actuellement à disposition dans le bureau du Président.

- **des Commissions**

Pas de communication des Commissions.

3. **Élection et renouvellement des mandats :**

Le Président signale que le Conseil de l'Université doit élire un ou une vice-président/e suite à la démission du précédent.

En regardant dans le règlement interne de l'Université, il est indiqué qu'effectivement aux art. 9 à 13, il existe une procédure de renouvellement des mandats chaque année concernant la présidence, la vice-présidence, le secrétariat et les membres du Bureau.

La situation actuelle est la suivante ; nous allons procéder à une élection qui en principe se fait à bulletins secrets. Pour la première phase c'est Monsieur le Recteur Dominique Arletaz qui dirigera les opérations étant donné qu'il s'agit du vote concernant l'élection du Président du Conseil de l'Université.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder informe qu'il est à disposition pour le renouvellement de son mandat de Président, mais bien sûr, il se peut que d'autres personnes dans la salle souhaitent se porter candidat/e pour cette fonction.

Il s'agit ensuite d'élire un ou une vice-présidente. À l'heure actuelle, le Bureau a réceptionné la candidature de Madame Elena Nuzzo (étudiante à la Faculté des SSP, et également membre du Bureau).

Le poste de secrétaire jusqu'ici occupé par Madame Claudia Mignot Bechikh est également à repourvoir puisqu'elle désire se retirer de ses fonctions au sein du Bureau du Conseil de l'Université. Le Bureau a reçu la candidature de Monsieur Jean-Tristan Michel (corps intermédiaire, Faculté de DSC).

Manque encore, pour compléter le Bureau, une personne représentant le PAT. Le Bureau ne dispose pas de candidature pour l'instant.

Monsieur le Recteur prend la parole : le Professeur Jean-Pierre Dauwalder ayant manifesté son intérêt pour se représenter à la Présidence du Conseil, l'a prié de présider cette élection. Pour rappel, l'élection s'effectue à bulletins secrets, et est élu celui qui obtient la majorité absolue des membres présents.

Le Recteur demande s'il y a d'autres candidatures dans ce sens. Personne ne se manifeste. Il demande ensuite si le Professeur Jean-Pierre Dauwalder souhaite s'exprimer sur sa candidature. Ce dernier répond que l'essentiel a déjà été dit mais que pour lui trois principes sont importants dans sa façon de voir la Présidence : la transparence, la continuité et l'engagement.

Le Recteur demande si quelqu'un souhaite poser une question à l'attention de du Professeur Jean-Pierre Dauwalder.

Monsieur Benoît Gaillard prend la parole et s'adresse au Professeur Jean-Pierre Dauwalder : « Quel est le bilan que vous tirez depuis le début de votre activité ? Quelles ont été les étapes marquantes selon vous de notre activité ? ».

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder répond que le Conseil a eu le rôle qu'on lui a accordé. Ce qui le frappe c'est qu'il y a eu passablement de changements dans la composition du Conseil de l'Université durant cette année ce qui ne facilite pas le travail. Le Conseil a eu des questions importantes qui lui ont été adressées. Pour commencer celle relative à la LAHE. Puis durant le printemps dernier, avec l'aide de la Direction, le Conseil a approfondi la politique de la recherche de l'Université, notamment sur les objectifs stratégiques. Reste que selon lui, plutôt que de courir après les affaires courantes, nous devrions d'avantage investir dans une prospective, ce qui ne saurait tarder. Une des propositions que le Bureau va vous faire ce soir, c'est qu'au printemps prochain, nous allons essayer de faire le bilan sur la nouvelle LUL – puisqu'elle est en vigueur depuis maintenant quatre ans. Y a-t-il des choses à corriger dans cette nouvelle LUL? Il faut que nous soyons prêts, en tant que Conseil de l'Université à manifester nos souhaits par rapport à une éventuelle adaptation de la loi. Nous aurons également à écouter, à étudier avec attention le rapport de gestion de la Direction vu que le plan stratégique et le plan de développement sont sous toit.

Monsieur Benoît Gaillard demande quels sont les rapports du Bureau du Conseil de l'Université – notamment entre le Professeur Jean-Pierre Dauwalder et la Direction au jour le jour, entre les séances ? Quelles sont leurs fréquences d'ailleurs ?

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder dit que le Bureau se réunit tous les quinze jours. Ce ne sont pas toujours des séances chargées, il arrive même que les discussions soient informelles. Régulièrement, avant chaque séance du Conseil de l'Université, l'ordre du jour du prochain Conseil, une fois adopté par le Bureau, est discuté avec le Recteur. C'est une façon de faire le point ; d'ailleurs aujourd'hui, le Bureau a été informé par la Direction qu'il y aurait quatre points présentés. La Direction est, quant à elle, informée sur les interpellations ou les textes rédigés par les groupes de travail qui seront débattus lors de la séance du Conseil de l'Université.

Le Recteur procède après cette intervention au vote à bulletins secrets de l'élection du Président du Conseil de l'Université et rappelle que le mandat de la Présidence est pour une durée d'une année, renouvelable deux fois. Il s'agit donc de la première réélection du Professeur Jean-Pierre Dauwalder.

Pendant que la votation s'effectue, le Professeur Pierre Grisel s'adresse au Recteur pour lui demander de préciser pour quelle année nous votons. Le Recteur répond que c'est pour l'année actuelle, compte tenu du fait que le Conseil de l'Université a pris ses fonctions en septembre de l'année dernière. Donc le mandat actuel portera sur l'année académique 2008/2009.

Le Professeur Pierre Grisel fait remarquer qu'il aurait fallu procéder à cette votation lors de la toute première séance de septembre dernier plutôt que maintenant. Tout le monde agrée.

Les résultats du vote sont les suivants :

33 votants

30 voix en faveur de Monsieur le Prof. Jean-Pierre Dauwalder

2 voix éparses

1 abstention

Le Recteur félicite le Président pour sa réélection et le remercie d'avance pour son engagement.

Applaudissements du Conseil.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder propose de passer à l'élection du ou de la vice-président-e. Madame Elena Nuzzo, étudiante SSP mais également membre du Bureau du Conseil de l'Université a présenté sa candidature. Le Président s'enquiert auprès du Conseil s'il y a une autre candidature. Personne ne se présente.

Madame Elena Nuzzo argumente sa candidature :

« J'ai eu le plaisir et la chance de faire partie du Bureau du Conseil de l'Université durant l'année qui vient de s'écouler. Au sein de ce Bureau, j'ai pu participer directement aux travaux du Bureau qui sont similaires à ceux qui existeraient dans le cadre d'une vice-présidence. Du point de vue de la participation des différents corps de l'Université, j'estime que cela pourrait être un bon signe d'avoir une vice-présidente étudiante. Pour revenir sur le rapport de l'OAQ, l'un des points, pour ce que j'en ai entendu dire, qui revient assez clairement c'est le fait qu'à l'Université de Lausanne la participation des corps fonctionne très bien par rapport à d'autres écoles suisses. C'est même l'un des meilleurs exemples. Ce serait donc dommage de ne pas poursuivre dans cette direction d'autant que ce serait sans doute la première fois que le cas se présente.

Du point de vue de l'égalité des chances, une candidature féminine n'est pas négative, au contraire. Voici pour l'essentiel les deux aspects qui ont motivé ma candidature. J'évoquerai encore une chose. En faisant partie du comité exécutif de l'union des étudiants de Suisse, j'ai un regard général sur la politique des Hautes Ecoles au niveau suisse qui me permet d'avoir une bonne perspective pour voir ce qui se passe, et j'aimerais beaucoup pouvoir faire profiter le Conseil de l'Université de cette expérience, en qualité de vice-présidente ».

Les résultats du vote sont les suivants :

33 votants

30 voix en faveur du Madame Elena Nuzzo

2 voix éparses

1 abstention

Félicitations du Président et applaudissement du Conseil de l'Université.

Il est procédé ensuite à l'élection au poste de secrétaire au Conseil de l'Université. Pour l'heure, le Bureau a reçu la candidature de Monsieur Jean-Tristan Michel, assistant à la Faculté de DSC. Il n'y a pas d'autre candidature en lice. Une brève présentation est demandée à Monsieur J.-T. Michel.

Il dit en substance que, compte tenu de ce que lui avait donné l'Université, il estimait qu'il était de son devoir, dans la mesure de ses moyens, de lui rendre de son temps afin d'améliorer et de soutenir les efforts de l'Université pour la formation.

Les résultats du vote sont les suivants :

33 votants

31 voix en faveur du Monsieur Jean-Tristan Michel

1 abstention

1 épars

Félicitations du Président et applaudissement du Conseil de l'Université.

Le Conseil de l'Université doit encore élire un membre du PAT pour le Bureau du Conseil de l'Université.

La candidature de Monsieur Marc Simond est retenue, il n'y a personne d'autre en lice.

Celui-ci se présente et dit qu'en plus d'accepter avec enthousiasme de représenter le PAT au sein du Bureau, il est motivé à l'idée de pouvoir travailler à l'élaboration de projets pouvant engager l'avenir de la communauté universitaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

32 votants

28 voix en faveur du Monsieur Marc Simond

3 abstentions

1 épars

Félicitations du Président et applaudissement du Conseil de l'Université.

Le Professeur Jérôme Goudet demande si les autres membres du Bureau du Conseil de l'Université ne doivent pas être aussi réélus.

Le Président reconnaît qu'en effet, il faut aussi procéder à la réélection de ces membres.

32 votants

31 voix en faveur du Prof. Jérôme Goudet

1 abstention

et

32 votants

31 voix en faveur de Madame Sarah Ljubibratic

1 abstention

Félicitations du Président et applaudissement du Conseil de l'Université.

4. Information sur le budget 2009

Le Recteur Dominique Arlettaz prend la parole.

Dans la séance du 22 mai 2008, le Conseil de l'Université avait approuvé le projet de budget 2009 pour un total de CHF 374'882'000.-. Le budget a été présenté à l'Etat de Vaud. Il a été construit sur différentes sources de financement dont la principale est la subvention cantonale, pour laquelle nous avons présenté une demande à hauteur de CHF 253.9 millions.

Durant l'été, différentes négociations ont eu lieu avec l'Etat pour aboutir au projet actuel de budget, accepté par le Conseil d'Etat mais qui doit encore être soumis au Grand Conseil au mois de décembre. Ce qui se dit donc maintenant est sous réserve de modifications du Grand Conseil.

La subvention cantonale qui a été arrêtée par le Conseil d'Etat est de 252.8 millions, soit 1.1 million inférieur à ce que nous avons demandé. Il s'agit néanmoins d'un résultat favorable puisqu'en 2008 nous avons une subvention cantonale de 243.9 millions.

9 millions supplémentaires représentent une croissance réjouissante. Bien évidemment tout doit encore être confirmé par le Grand Conseil.

Pour être tout à fait précis et transparent, le seul point de notre demande qui n'a pas été pris en compte par le Conseil d'Etat c'est le montant demandé pour compenser l'augmentation du coût de l'énergie qui se montait à 1,1 million.

Les conséquences pour le budget de l'Université de Lausanne sont les suivantes : la Direction a décidé de ne pas modifier le budget « charges » de chaque Faculté et du Centre. En revanche, au niveau des « produits », il y a 1.1 million de moins de la part du Canton et donc cette somme sera prélevée sur le FRI.

Lorsque, au mois de mai dernier, le Conseil de l'Université avait approuvé le budget, nous avons prévu d'utiliser 2.6 millions du FRI. À présent, nous utiliserons 3.7 millions. Nous allons en principe très bien passer le cap de 2009.

La parole est ensuite donnée au Professeur Laurent Schild, président de la Commission des finances et de gestion pour le Conseil de l'Université :

Le budget de l'Etat de Vaud qui avait été approuvé par notre Conseil en mai dernier montrait le montant de la subvention cantonale qui s'élevait à 253.9 millions. Par rapport au budget 2008, cela représente une augmentation de près de 10 millions et cela dans le but, notamment, de pouvoir mettre en œuvre le plan stratégique à hauteur de 3.5 millions.

Il s'agit effectivement d'un budget déficitaire nécessitant la dissolution des fonds du FRI comme vient de l'indiquer le Recteur. Il est probable que le FRI soit sollicité pour 1.1 million supplémentaire.

Si ce budget est accepté par le Grand Conseil, cela représente une bonne nouvelle.

Le Recteur apporte encore un complément : l'augmentation du budget « charges » de l'Université est de 15 millions entre 2008 et 2009. Neuf millions viennent de la subvention cantonale et six millions proviennent d'autres sources. Le budget « charges » passe de 359 millions à 374 millions.

Le Président du Conseil interroge le Recteur : « A combien s'évaluera l'augmentation de mon salaire l'an prochain, compte tenu que nous lisons dans les journaux que le renchérissement du coût de la vie s'élève à 2.9%, que les enseignes COOP et MIGROS augmentent le salaire de leurs employés de 3 %. Quelle sera la situation des employés de l'Université de Lausanne ? ».

Le Recteur répond que la situation des employés de l'Université de Lausanne est la même que celle de tous les employés de l'Etat de Vaud. C'est le Conseil d'Etat qui arrête le montant de l'indexation, ce qui interviendra durant la première quinzaine de décembre. Nous ne disposons pas d'avantage d'informations. Les instructions budgétaires qui nous ont été confiées montraient une indexation de 1.26% mais il s'agit d'instructions reçues en tout début d'année 2008. Si l'indexation est supérieure, le montant de la subvention cantonale devrait être corrigé dans ce sens. Cependant, pour des raisons techniques, sans trop entrer dans les détails, cela pourrait tout de même poser des problèmes, puisque l'entier du budget sert à payer les salaires, pas seulement la subvention cantonale. En revanche, la décision du Conseil d'Etat s'applique bien sur à l'entier des salaires.

Le Professeur Laurent Schild interroge : « Cette augmentation budgétaire qui était initialement de l'ordre de 10 millions qui est maintenant plus que de 8.8 millions, tient-elle compte du problème des allocations familiales ?. Par ailleurs, avez-vous une idée de ce que coûtera DECFO et son instauration pour l'année 2009 ? »

Le Recteur répond qu'en effet, l'augmentation demandée, de l'ordre de 10 millions, prenait en compte l'indexation, la compensation sur les allocations familiales et le plan stratégique. Concernant les allocations familiales, nous sommes contraints de changer de système de perception en 2009, et cela représente un coût supplémentaire pour l'Université de 1.4 millions, coût pris en charge par la subvention cantonale.

En ce qui concerne DECFO, nous ne disposons pas encore de décisions formelles. Pour rappel, DECFO ce sont de nouveaux barèmes salariaux. Pour chaque collaborateur du PAT, en fonction de son ancienneté, il y a un salaire cible qui est calculé. Si le salaire cible est supérieur au salaire effectif, il y a un rattrapage qui sera versé au collaborateur. Nous espérons que ce rattrapage sera attribué à l'Université.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche demande au sujet de DECFO, si les collaborateurs ayant déjà une ancienneté et dont le salaire est financé par un fonds externe, seront inclus dans le rattrapage ? Ces fonds externes sont-ils assimilés au fonds état ?

Le Recteur répond que le calcul va bien sûr impliquer une nouvelle échelle salariale sur l'ensemble des collaborateurs administratifs et techniques, y compris ceux qui sont payés par le biais d'un fonds externe. Les fonds seront d'ailleurs sollicités pour couvrir le rattrapage.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche poursuit sur la manière à adopter s'il faut retourner vers les mandants qui avaient conclu une prestation qui a pu se terminer entre-temps.

Le Recteur répond que si les choses sont terminées, il n'y a pas de rattrapage. La question ne se pose qu'avec des fonds encore actifs. Le bailleur de fonds doit être sollicité pour le rattrapage. Cela ne pose pas de problème pour le FNS car c'est une situation qui se présente chaque année lorsque l'Etat indexe les salaires, cela crée une modification des coûts imputés au FNS, alors que le budget a bien souvent été calculé avant l'indexation. Par ailleurs, sur les fonds externes, il ne s'agit pas de montants importants.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche revient sur la question du FRI : sa dissolution se fera à hauteur de 3 millions en 2009, si tout va bien, mais en même temps, on peut imaginer un autre mécanisme qui consisterait à le recapitaliser par les reliquats. Avons-nous déjà une estimation des reliquats permettant la recapitalisation du FRI pour 2009, bien qu'il sera dissout par l'exercice 2009 ?.

Le Recteur dit qu'il n'a pas encore les chiffres détaillés, néanmoins les prévisions sur l'exercice 2008 sont plus favorables que le budget. Le budget 2008 prévoyait un déficit important qui se révèle aujourd'hui moindre. L'utilisation du FRI serait finalement modérée en 2008.

Le Président du Conseil remercie vivement le Recteur et les Services centraux pour leur immense travail. On oublie souvent que ce travail n'est possible qu'en fin de parcours quand nous voyons ces chiffres, et qu'il y a des personnes, notamment du PAT qui s'activent dans ce sens. C'est peut-être le moment de penser à eux et de les remercier.

Applaudissement du Conseil.

5. **Projet MEDUNIL**

Le Président du Conseil rappelle qu'un groupe de travail au sein du Conseil a été mis en place pour préparer un rapport et une prise de position que le Conseil de l'Université va adresser dans la procédure de consultation actuellement en cours. Le délai est le 30 novembre prochain, et le Président propose au Conseil d'en débattre en trois phases.

- Présentation du rapport effectué par le groupe de travail.
- Discussion générale sur ce projet de rapport.
- Amendements éventuels à rajouter.

Monsieur Benoît Gaillard prend la parole :

Ce rapport fait suite au rapport préliminaire mis en consultation au début de l'année 2007. À ce moment-là, il s'agissait d'un rapport très général qui ne comprenait pas d'éléments aussi opérationnels que celui d'aujourd'hui. Dans ce rapport, il y avait effectivement un diagnostic formulé à l'époque sur les raisons qui poussaient le Conseil d'Etat et de manière générale les différents acteurs du domaine à souhaiter cette fusion du Centre hospitalier CHUV avec la Faculté de Biologie et de Médecine.

On ne retrouve pas cela dans ce second rapport et notamment une précision de certains des aspects du diagnostic apposé sur les structures actuelles, qui sont, pour certaines d'entre elles relativement neuves puisque la structure de la FBM ne date que de l'époque où les autres sciences fondamentales, jusque-là enseignées à l'Université de Lausanne ont été transférées à l'EPFL.

Pour se déterminer de manière vraiment objective et claire, il aurait fallu peut-être un diagnostic un peu plus poussé sur les dysfonctionnements du système actuel. Il suffit de rencontrer les différents acteurs et de leur poser des questions pour comprendre assez vite là où sont les problèmes, malheureusement tout le monde n'a pas la possibilité de le faire en direct. C'est pour cette raison que nous aurions souhaité que le rapport soit plus prolixe sur le sujet.

- La question des compétences est importante puisqu'elles concernent notre Conseil. Tout d'abord sur la répartition des compétences au sein de l'entité qu'il s'agira de créer et surtout déterminer qui sera compétent aux différentes étapes de la mise en place de ce projet. La question principale qui a notamment retenu toute notre attention, grâce à la contribution de Madame la Professeure Anne-Christine Favre, Présidente de la Commission législative, était celle de savoir si le Conseil de l'Université devait en tant que tel se prononcer sur ce projet et non pas seulement sur une consultation, étant entendu que le règlement interne de l'Université est exclusivement de notre compétence. Qu'il règle l'organisation de l'Université en facultés. Nous avons le pouvoir de faire et de défaire les Facultés, pouvoir heureusement pas utilisé de manière extensive. Reste qu'il fallait déterminer si la fusion d'une Faculté avec le CHUV consisterait à un changement de la subdivision de l'Université en facultés. Notre Conseil doit-il se prononcer formellement sur l'instauration de cette entité, auquel cas, il aurait toute la compétence de donner un vote positif ou négatif.

- La dénomination MEDUNIL n'est pas revendiquée par le rapport comme un nom définitif. Il nous semblait nécessaire (au groupe de travail) de relever que nous sommes en présence d'un acronyme partiel qui ne fait à aucun moment allusion à une partie plutôt importante de la future institution, soit la recherche fondamentale en Biologie. Il s'agira de le modifier. On a vu à l'Université que nous avons des groupes de personnes qui inventaient des noms superbes pour les bâtiments alors pourquoi pas pour cette fusion.

Le Professeur Jérôme Goudet poursuit : Nous allons passer aux commentaires sur le rapport même. Il y en a cinq que le groupe de travail a relevé.

Le premier concerne la notion d'autonomie et de dépendance entre MEDUNIL et l'Université. On peut relever dans le rapport que d'une part MEDUNIL semble devoir se trouver sur un pied d'égalité avec l'Université de Lausanne, mais plus loin, il est dit qu'il fait même partie de l'Université.

Cela entraîne une certaine difficulté de compréhension et un certain paradoxe. Madame la Professeure Anne-Christine Favre a soulevé un point sur le statut juridique qu'aura cette nouvelle entité.

MEDUNIL et son autonomisation risque d'entraîner une volonté d'autonomie d'autres facultés.

En raison de son autonomie, MEDUNIL aura la main sur son budget et nous nous demandons quelles garanties obtenir pour s'assurer que le budget académique de MEDUNIL soit exclusivement dévolu à l'académique. MEDUNIL sera autonomisée, l'UNIL l'est depuis quatre ans. Nous ne disposons pas encore de bilan de l'autonomisation de l'UNIL et nous estimons que cela aurait été pertinent et intéressant de le connaître avant de se lancer dans l'autonomisation de MEDUNIL.

Par ailleurs, cette prochaine autonomisation de MEDUNIL pourrait entraîner quelques difficultés dans les collaborations qui existent entre la FBM et d'autres facultés. Il se pourrait que cette autonomisation aboutisse à la création de filières en science du sport au sein de MEDUNIL, de même en éthique ou en psychologie alors que ces filières existent déjà dans d'autres facultés.

Quelles sont les garanties que la collaboration entre MEDUNIL et les autres facultés de l'Université pourra se poursuivre comme c'est le cas actuellement ?

Dans l'organigramme qui nous a été proposé dans le rapport, il y a une dépendance directe de la Présidence envers le Conseil d'Etat. On peut se demander si cette dépendance est adéquate pour ce qui concerne la partie académique. On comprend bien la nécessité d'avoir cette dépendance pour la partie clinique et la partie soins. Par contre pour la partie académique, on peut se demander si cette dépendance directe n'est pas un risque pour l'autonomie et la liberté académique de la recherche en Biologie et en Médecine clinique.

Les relations entre le Président de MEDUNIL et le Recteur de l'Université semblent peu claires. Parfois on constate une subordination du Recteur au Président de MEDUNIL. C'est le cas par exemple des nominations des professeurs. En ce qui concerne les professeurs de la partie clinique, leur nomination s'effectue par le Président de MEDUNIL et le Recteur de l'Université ratifie, alors que lorsqu'il s'agit d'un professeur de sciences fondamentales, il est nommé par le Recteur de l'Université, le Président de MEDUNIL ratifie, mais a aussi un droit de veto. L'inverse n'existe pas et il nous semble qu'il faudrait plus de réciprocité sur ce point.

Les organes participatifs, dans la structure qui nous est proposée, consisteraient en un Conseil de MEDUNIL, qui regrouperaient non seulement les corps actuellement présents au sein de la FBM mais aussi les infirmières, le personnel hospitalier, les médecins assistants.

Cette structure ne risque-t-elle pas de perdre son rôle académique et de devenir une super commission du personnel ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une autre organisation ?

La place de la Biologie dans MEDUNIL apparaît très peu dans le rapport. L'exemple d'Amsterdam ne contient pas de Biologie fondamentale. On peut se demander, si par une volonté de cohérence interne il y a un risque de disparition complète de la Biologie fondamentale non-médicale dans MEDUNIL.

Monsieur Benoît Gaillard poursuit : La première proposition est de traiter la question de la gouvernance, ce sur quoi l'on va revenir à la fin de cette présentation. Nous nous sommes interrogés comment cette structure pouvait fonctionner autrement que ce que présentait le rapport. Le résultat est que nous allons vous présenter deux variantes afin de vous montrer les directions dans lesquelles il nous semble qu'il faudrait aller et surtout les écueils qu'il s'agit d'éviter.

Le premier point concerne la présidence. Si on lit le rapport, il n'est nulle part fait mention que le Président ou les vice-présidents peuvent être issus du milieu académique. Or, il nous semble essentiel que si le Président doit assumer des tâches de doyen et s'il y a un vice-président académique, il nous semble essentiel que ces deux personnes soient issues du milieu académique.

De même, il n'est pas dit dans le rapport que c'est la loi qui statuera sur le mode de nomination du président. Il n'est pas mentionné non plus que les membres de MEDUNIL auront leur mot à dire dans la nomination de ce président. Si l'on regarde le mode de fonctionnement des autres facultés, c'est en général le Conseil de Faculté qui propose le doyen.

Les membres de MEDUNIL doivent d'une manière ou d'une autre contribuer à proposer le Président et ses vice-présidents. Ceci devrait être clairement inscrit dans le rapport.

Pour ce qui est de la nomination des professeurs. Le rapport prévoit une relation assez asymétrique entre le Recteur de l'Université qui est l'autorité d'engagement et le Président de MEDUNIL, qui lui serait l'autorité d'engagement de la filière clinique de MEDUNIL.

Il y a des droits accordés au Président de MEDUNIL qui vont bien au-delà des droits dont dispose actuellement un doyen, soit la possibilité de s'opposer à une nomination qui viendrait du Recteur.

Le groupe de travail propose que si ce droit de veto doit exister pour des raisons qu'il faudrait nous détailler un peu plus, il faut au moins qu'il soit réciproque et que le Recteur ait aussi le droit de veto pour les professeurs qui sont nommés dans la filière clinique.

N'oublions pas que pour des raisons historiques, l'Université confère des grades et nomme les professeurs. Ce sont deux des compétences centrales d'une institution de formation.

Dans le rapport, il est mentionné le mode de nomination des professeurs ordinaires et des professeurs associés, mais rien n'est dit sur le mode de nomination des professeurs assistants Tenure track ou des MER. Il est dit seulement qu'ils seraient nommés par le Président de MEDUNIL. Il nous semble, au moins pour la section des sciences fondamentales, que ces personnes devraient être nommées par le Recteur comme le sont les professeurs ordinaires ou professeurs associés.

Ce serait aller contre notre propre nature que d'aller à l'encontre de la création d'organe participatif dans cette future entité.

Néanmoins, bien que nous saluons la volonté de prolonger l'ouverture, c'est-à-dire de mettre tous les corps qui participent aux organes participatifs à l'Université, plus à peu près toutes les autres catégories de personnel de cette future entité, nous émettons une réserve, ayant constaté la difficulté que cela représentait déjà de faire fonctionner les organes participatifs de l'Université. On commence juste à trouver un rythme dans les Facultés.

Est-ce opportun, alors que notre recul est faible, d'élargir l'ouverture ?

C'est la raison pour laquelle le groupe de travail propose plutôt la mise en place, comme mesure complémentaire, d'un Conseil académique. Cela correspondrait à un Conseil de Faculté et cela permettrait de retrouver un fonctionnement connu, pour les débuts de MEDUNIL.

Le Professeur Jérôme Goudet poursuit la présentation : il nous semble essentiel que la Biologie apparaisse dans l'organigramme de MEDUNIL. En effet, ce qui nous semble important c'est que la Biologie doit pouvoir s'organiser et gérer son budget. Elle doit pouvoir proposer à la Présidence les Commissions de planification, les Commissions de présentation, les priorités de recherche, la réorganisation éventuelle des départements et des unités. De même, elle doit pouvoir se positionner sur la nomination des professeurs et des MER.

Il nous semble nécessaire que le Conseil de l'Université se prononce pour une préservation de la diversité sur la recherche en Biologie et en Médecine. Le groupe de travail propose une clause de sauvegarde, qui est déjà comprise dans le rapport et qui consiste à dire que le budget alloué à MEDUNIL ne peut pas diminuer de plus de tant de pourcent par année, afin de garantir une certaine stabilité.

Le Conseil de l'Université souhaiterait que l'examen du budget académique soit l'une de ses prérogatives. Le rapport n'est pas opposé à cette idée, mais cela nous est apparu nécessaire de l'affirmer à nouveau très clairement.

Au niveau des départements actuels de la FBM, qui se retrouveraient dans MEDUNIL, on constate une volonté assez forte de la part de la Présidence de regrouper ces départements et d'avoir un nombre plus restreint. Ceci inquiète passablement les biologistes et sans doute certains cliniciens. Le mode de fonctionnement actuel des départements du côté des sciences fondamentales où les directeurs sont élus par les départements continuerait à fonctionner ainsi.

Le groupe de travail suggère que la dénomination MEDUNIL soit repensée en proposant éventuellement un concours d'idées auprès de l'ensemble de la communauté académique et hospitalière. Cela aurait l'avantage de faire connaître le projet à plus de monde encore.

Pour terminer cette présentation, le Professeur Jérôme Goudet propose d'examiner les deux schémas d'organisation projetés au mur. Dans l'organigramme du haut, il y a plusieurs éléments à relever. D'une part, le cadre grisé qui s'appelle « domaine de compétences du Conseil de Faculté » pourrait être renommé « Conseil académique » afin de signaler, que, quitte à mettre en place le Conseil de MEDUNIL, on a quand même besoin d'une instance représentative qui s'occupe plus particulièrement des affaires académiques.

Le deuxième élément est la proposition de modification de la structure de la vice-présidence puisqu'il nous semblait nécessaire d'ancrer cette diversité, discutée plus tôt, entre la recherche en Biologie et la recherche en Médecine. On aurait donc un vice-président « Enseignement et recherche en Biologie », un vice-président « Enseignement et recherche en Médecine » et le vice-président des affaires hospitalières qui reste donc celui de la proposition originale. Il va de soit que les noms ne sont pas là pour être nécessairement préservés tels quels, on pourrait tout aussi avoir un vice-président « sciences fondamentales » et un autre vice-président « clinique ». On peut imaginer d'autres choses encore.

Ce que l'on peut voir dans la partie inférieure actuellement présentée est à mi-chemin entre des propositions et des tentatives de précision des schémas qui sont proposés dans le rapport de base puisqu'il propose à la fois un organigramme qui explique le lien entre la Présidence et les Directions, puis les liens entre les Départements et la Présidence. Nous aimerions comprendre quel est le rôle d'une Direction alors même que les Départements sont représentés par leurs chefs directement auprès de la Présidence. Selon nous, il serait plus intéressant de créer des Directions séparées pour la Biologie et pour la Médecine.

Nous ne nous sommes pas encore déterminés si cela doit être un directeur, une équipe de Direction, des personnes travaillant à temps plein en qualité de directeur. Les départements seraient en quelque sorte coordonnés par cette instance transversale que constitueraient les Directions pour la Biologie, pour la Médecine et les affaires hospitalières.

Pour le groupe de travail, à la lecture du rapport préliminaire, il n'a pas toujours été limpide de comprendre ce que signifiait « Direction des soins » et une « Direction clinique ».

Le Professeur Jérôme Goudet présente le deuxième schéma : Il s'agit du schéma déjà présenté lors du dernier Conseil de l'Université. La seule chose qui change par rapport à l'organisation du schéma issu du rapport préliminaire, c'est le remplacement des boîtes de Directions « recherche et enseignements » par des boîtes « Biologie et direction Médecine ». On peut constater que ces boîtes sont à l'extérieur de la boîte « Présidence ». L'intérêt d'un tel modèle est de permettre à la Présidence de fonctionner en tant que tel, sans interférences avec la Biologie ou la Médecine. Cela permet aussi à la Biologie d'être gérée de manière autonome et de pouvoir rapporter à la Présidence. L'une des idées serait que ces deux directeurs soient des invités permanents de la Présidence et avoir une voix délibérative.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la Biologie doit apparaître dans l'organigramme de MEDUNIL et c'est un point sur lequel le groupe de travail insiste beaucoup. Elle doit disposer d'une certaine indépendance par rapport à la Présidence et par rapport aux directions politiques qui se trouvent directement au-dessus de la Présidence.

La présentation prend fin et le Professeur Jérôme Goudet suggère l'ouverture des débats sur le contenu de ce rapport ou sur des modifications à proposer.

Le Président Jean-Pierre Dauwalder remercie le Professeur Jérôme Goudet et Monsieur Benoît Gaillard pour leur présentation.

Le Professeur Winship Herr prend la parole et félicite tout d'abord le groupe de travail pour son excellent rapport de qualité. Il avait lui-même déjà proposé un amendement qui est d'ailleurs la seconde proposition d'organisation projetée tout à l'heure. C'est vrai qu'en regardant les deux organigrammes on pourrait dire qu'ils sont identiques. Cependant, il ne comprend pas ce que signifie la boîte « vice-présidence Biologie » avec la direction. Selon lui il y a deux points. La Présidence et la représentation de Biologie et Médecine au sein de MEDUNIL. La Présidence constitue une équipe qui fonctionne un peu comme le Rectorat. Dans l'ancienne version du Rectorat, il y avait une vice-rectrice qui s'occupait de la finance. Le nouveau Recteur a décidé que c'est une compétence qu'il possède lui-même et qu'il n'était par conséquent pas nécessaire d'avoir une vice-rectrice dans ce domaine. En lieu et place, le poste de vice-recteur pour les ressources humaines à vu le jour.

Un Président doit pouvoir choisir son équipe et s'il est intéressé à avoir un représentant de la Biologie, qu'il le prenne. C'est une équipe de toute façon qui doit travailler d'une voix. Les missions académiques en Biologie et Médecine nécessitent une structure indépendante pouvant répondre à la Présidence.

À titre personnel, le Professeur Winship Herr pense que la gestion de la Présidence va être très dure. Il faut pour la Médecine et pour la Biologie, des entités séparées de la Présidence, qui peuvent développer et assurer l'avancement des dossiers présentés ensuite à la Présidence.

Il faut conserver la représentation de ces deux domaines (Biologie et Médecine) car il y a une différence d'exigence, d'esprit, de coutume et de but de formation dans ces deux branches.

Monsieur Benoît Gaillard est plutôt un tenant de l'organigramme du haut. Il signale deux choses. D'une part, il faut voir comment sera envisagée cette contrainte que représente le fait d'avoir un vice-président particulièrement en charge de la Biologie. Cela ne doit pas être une personne qui va fouiller sans arrêt dans le travail quotidien des biologistes, ce serait plutôt une personne qui va être présente et faire en sorte que dans la vision stratégique de MEDUNIL

soient ancrées des perspectives qui concernent ou reprennent les intérêts pour la recherche et l'enseignement de la Biologie.

Avoir un biologiste dans l'équipe de la Présidence ne signifie pas nécessairement que l'équipe fonctionnera mieux. Dire qu'il doit être représentant de la Biologie sans définir sur quelle mode il doit en être issu reste flou. Doit-il être un professeur ou autre chose, la question reste ouverte.

Par exemple, aujourd'hui, le Recteur dispose d'une certaine flexibilité dans la composition de son équipe, mais les membres académiques doivent en constituer la majorité. C'est une forme de contrainte molle qui ne dit pas au Recteur de prendre une personne par Faculté, par tournus, par exemple.

On constate que les Recteurs, dans leur sagesse, s'entourent d'équipes qui tiennent compte de la diversité facultaire de l'Université de Lausanne. Si on avait ancré dans la loi que les vice-recteurs soient issus de deux ou trois Facultés différentes, cela n'aurait pas changé grand chose à la réalité puisque c'est déjà quelque chose qui se pratique.

Pour l'instant nous ne savons pas qui sera le Président de MEDUNIL. On ne sait pas exactement quelle sera sa vision. On ignore également quel mandat politique il va recevoir, étant nommé par le Conseil d'Etat directement.

De manière générale, comme on peut avoir quelqu'un qui s'occupe de l'aspect stratégique de l'enseignement, et des répondants pour l'enseignement au niveau opérationnel dans les Facultés, on pourra avoir avec MEDUNIL le même type de structure. Avec un vice-président en charge de la Biologie.

Dans la présentation réalisée lundi dernier, Monsieur Benoît Gaillard fait remarquer que les Directions Biologie et Médecine devraient pouvoir gérer elles-mêmes leurs budgets. La Présidence si elle se compose d'une personne et de son équipe se réalise, avec ce schéma, du coup, on enlève aussi à la Présidence une des compétences que lui accorde le rapport, c'est-à-dire celui de décider au jour le jour. Il faut veiller à un équilibre dans les deux cas.

Le Président Jean-Pierre Dauwalder souligne que le Conseil a l'occasion de réagir sur la première version proposée par le groupe de travail et le compromis qui a été trouvé. Ce compromis est de présenter deux organigrammes de gouvernance, en soulignant qu'il s'agit de l'état de la réflexion au sein du Conseil. Nous n'avons pas eu l'unanimité, mais nous poursuivrons la réflexion sur ces organigrammes car cela nous semble primordial, pour les raisons que vous avez évoquées, ainsi que pour les raisons évoquées par le groupe de travail.

Le Président rappelle au Conseil qu'il doit prendre position dans une procédure de consultation sur un projet en train de se réaliser. Le groupe de travail intégré à cette étape du projet a placé, à présent, quelques gardes fous. Le Conseil de l'Université est au sein de l'Université l'endroit où l'on présente la stratégie de l'institution. Le Conseil prend également des décisions concernant le budget. Enfin, c'est un organe participatif. Les membres qui constituent ce Conseil représentent l'ensemble des corps présents à l'Université. Si par analogie, on regarde la proposition qui nous est faite, il y a certaines prérogatives que notre Conseil gardera. Le Conseil, d'une part, pourrait avoir le dernier mot sur ce projet, et d'autre part, sur la suite de l'élaboration du projet MEDUNIL, que nous soyons régulièrement informés.

Il nous semble important d'affirmer que le Conseil de l'Université continue d'avoir une fonction importante, qui inclurait cette nouvelle structure.

Monsieur Jean-Marc Joseph intervient en se plaçant du point de vue du clinicien. Il félicite le groupe de travail, puis dit qu'il est d'accord avec l'intervention du Professeur Winship Herr. Effectivement, il y a toute une partie de l'activité hospitalière qui n'est pas académique. Il fait remarquer, néanmoins, qu'il manque dans l'organigramme, une boîte indiquant les compétences du Conseil de l'Université. Par ailleurs, il manque encore une chose dans le rapport, car cela sauvegarderait complètement la valeur académique de la Biologie, c'est la sauvegarde académique de la Médecine. (!!!....)

Il y a toute une partie académique, y compris chez les cliniciens, et il est important de le faire apparaître quelque part.

Le Professeur Jérôme Goudet demande à Monsieur Jean-Marc Joseph s'il peut déjà formuler une proposition conquête.

Ce dernier répond qu'il se fera un plaisir de rédiger un document ultérieurement plutôt que d'aller plus avant dans cette séance.

Monsieur Benoît Gaillard propose que le Conseil se prononce sur le principe. Le Président Jean-Pierre Dauwalder dit que ce soir, il n'est pas question de voter un texte définitif. Par contre, on peut déjà tenir compte des suggestions proposées dans cette séance.

Monsieur Jean-Marc Joseph revient sur son intervention en précisant que l'une des façon que la Biologie aura de conserver sa valeur académique c'est de conserver son budget. Il ne sait pas encore comment procéder pour partager le budget académique du budget clinique.

Le Professeur Jérôme Goudet dit que l'idée, concernant le budget académique, c'est qu'il devra passer par les Directions Biologie et Médecine pour ensuite être déversé sur les Départements.

Les Départements cliniques recevraient, quant à eux, un budget via la Présidence directement pour tout ce qui touche au fonctionnement de la partie « soins ».

Le Recteur intervient en remerciant tout d'abord le groupe de travail. Il aimerait formuler deux remarques et deux souhaits. La première remarque concerne le point préliminaire 1B, que vient d'évoquer le Président sur le rôle du Conseil. Du point de vue de la Direction les choses sont claires ; le Conseil de l'Université a les compétences de fixer les structures de l'Université sur proposition de la Direction.

Si on fonctionne avec la LUL actuelle, bien sûr que MEDUNIL doit faire l'objet d'une décision du Conseil. En revanche si le Grand Conseil modifie la LUL, introduisant par exemple l'existence de MEDUNIL, dans ce cas, c'est évidemment le Grand Conseil qui aura cette compétence et pas le Conseil de l'Université.

Dans le cas d'une modification de la LUL, il est de bon ton que l'Etat consulte le Conseil de l'Université, cependant, la distribution des compétences est plutôt limpide.

La seconde remarque est là pour clarifier voire informer certains qui ne le sont pas. Aujourd'hui, la FBM n'est pas tout à fait une Faculté comme les autres puisque plus de la moitié est composée de personnes qui sont engagées par le CHUV et non par l'Université.

La FBM n'a pas la même autorité de tutelle que toutes les autres facultés de l'Université.

Le Recteur en vient aux souhaits. Dans le rapport que le Conseil pourrait approuver, le mot « Biologie » nécessiterait peut-être une précision au sens de s'agit-il de la Biologie sise à Dorigny, ou au sens « Sciences fondamentales » ? Au cours de plusieurs discussions menées avec certains membres du Conseil, on s'est rendu compte que cela ne voulait pas toujours dire la même chose.

Au sujet du nom MEDUNIL. La proposition formulée par le groupe de travail est tout à fait raisonnable, bien que pour l'instant le Recteur n'ait pas d'avis tranché sur la question, si ce n'est qu'il rappelle que dans le rapport préliminaire, il est indiqué « Hôpital et Faculté de Biologie et Médecine de l'Université de Lausanne » avec l'acronyme MEDUNIL. À titre tout à fait personnel, le Recteur estime que tout le projet n'a de sens que si MEDUNIL est académiquement rattaché à l'Université de Lausanne. Le fait que le nom comprenne le mot UNIL est important. Il faut se garder de faire des propositions d'où l'on peut imaginer qu'il sorte un nom sans cette partie importante qu'est le mot UNIL.

Le Professeur Jérôme Goudet précise que lorsque le mot « Biologie » est utilisé, il englobe en réalité la section des Sciences fondamentales.

Le terme « Biologie » ne reflète peut-être pas bien l'idée que tout le monde s'en fait.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche « regrette » que le rapport, sous « organe participatif » dresse déjà un bilan sur les activités du Conseil de l'Université alors que précisément le Président Jean-Pierre Dauwalder parle d'envisager de dresser un tel bilan. On part d'un constat qui semble déjà documenté sur les soi-disant difficultés de fonctionnement des structures participatives alors que selon lui, elles ne sont pas avérées.

Cela va un peu à l'encontre du but recherché, c'est-à-dire de créer deux Conseils qui rendraient justice au versant « académique » et au versant « soins ».

Monsieur Benoît Gaillard dit que le Professeur Jean-Philippe Leresche soulève un point central que le groupe de travail a évité de trop aborder dans cette séance. Mais quoi qu'il en soit, il estime qu'il faut dire clairement que le groupe de travail ne nie pas la pertinence à terme que pourrait représenter la mise en place d'une espèce d'organe plus largement participatif dans une entité, il est vrai, qui serait aussi plus large que n'importe quelle autre Faculté.

Ce rapport fait état de considération plus tactique qui est celle de dire « est-ce que dans le fonctionnement d'une toute nouvelle institution, est-ce que c'est en amenant tout, tout de suite à changer que l'on sera le plus efficace ? » Le groupe de travail s'est mis d'accord sur cette formulation qui décrit les difficultés à faire fonctionner les nouveaux organes participatifs mis en place en 2004.

Sans doute apparaît-elle trop documentée ou appuyée, mais il nous a semblé cohérent et correct de dire que ce n'était pas allé exactement sans peine.

Il nous semble important d'avoir d'abord une phase de consolidation avant des organes participatifs en général avant de procéder à une ouverture encore plus large.

Le Président, vu l'heure et le rendez-vous prévus à la Villa Mont Repos, demande si quelqu'un du Conseil a encore quelque chose de très important à dire. Personne ne se manifestant, le Président propose à Monsieur Jean-Marc Joseph de formuler exactement les ajouts qu'il souhaite voir apparaître dans le rapport. Il demande également au Professeur Jean-Philippe Leresche de rédiger une formulation un peu moins négative qu'elle n'apparaît dans le rapport du groupe de travail, sur la participation des organes.

L'idéal serait de transmettre toutes les remarques à l'attention du Professeur Jérôme Goudet entre ce jour et demain soir afin qu'il puisse finaliser ce rapport qui sera ensuite soumis aux membres du Conseil avec un délai à mercredi prochain pour réagir.

Cette proposition est acceptée sans opposition.

Le Président informe le Conseil que le Bureau mandatera prochainement la Commission législative afin d'établir un bilan intermédiaire de l'application de la LUL.

6. Divers et interpellations

Le Président, après avoir consulté les personnes qui avaient soumis une interpellation, informe le Conseil que celles-ci sont prêtes à les reporter pour une prochaine séance du Conseil.

Le Recteur répond que l'interpellation de Madame Sarah Ljubibratic, concernant la publication sur le site web de l'UNIL de la composition des commissions consultatives de la Direction, sera prise en compte par la Direction qui modifiera le site web dans ce sens.

Aucune objection n'est relevée.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance à 19h25.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Claudia Mignot Bechikh

Lausanne, le 18 février 2009